



Projet de compte-rendu de la réunion du Comité interministériel à l'intégration

Mercredi, le 12 mai 2021, 9h30, Webex

Présents : M. Christian Bintener (ONIS), M. Alain Bliss (MAEE/Direction de l'immigration), M. Jacques Brosius (MiFa-Di), Mme Nicolina Campagna (MiFa), Mme Lucia Coehlo (CLAE), Mme Anne Daems (MiFa-Di), Mme Nadine Erpelding (MC), Mme Catia Fernandes (MiFa-Di), Mme Joëlle Gilles (MJ), M. Erik Goerens (MENJE/SFA), Mme Anita Helpiquet (CLAE), Mme Conny Heuertz (MiFa-Di), M. Marc Josse (Croix-Rouge), Mme Catherine Jost (ML), M. Faruk Licina (Caritas), M. Pietro Lombardini (ONA), M. Jean-Aimé Poba (MiFa-Di), M. Munir Ramdedovic (CNE), Mme Isabelle Reinhardt (MESR), Mme Isabelle Schroeder (MEGA), Mme Nonna Sehovic (Caritas), M. Andre Soares (Croix-Rouge), M. Claude Tremont (MTEESS), M. Christopher Witry (MEGA), Mme Yeliz Yorcu (MiFa-Di), Mme Michèle Zahlen (MiFa-Di), Mme Laura Zuccoli (ASTI).

Excusés : M. Sylvain Besch (Cefis), Mme Nadine Conrardy (Croix-Rouge), Mme Mariza Guerreiro (MI), Mme Cynthia Jaerling (ONA), M. Marc Konsbruck (MIFA), Mme Anne-Catherine Lorrang (MFP), M. Ben Max (MD), Mme Cathrin Nordmo (ML), M. Nariman Nouri (MS), M. Laurent Peusch (ADEM), Mme Elisabeth Reisen (MENJE), M. Yves Schmidt (Caritas), M. Laurent Solazzi (ME), Aurélie Spigarelli (MFP).

Première partie de la réunion :

Comité interministériel à l'intégration élargi avec les représentants ministériels et représentants de la société civile

1. Mot de bienvenue et introduction

Mme Heuertz a souhaité la bienvenue à toutes les personnes présentes à la visioconférence et a donné des explications quant à l'objectif de la réunion et à l'ordre du jour. Le comité interministériel s'est tenu en comité élargi en associant des représentants de la société civile.

Il a été retenu de garder le français comme langue véhiculaire de la réunion.

2. Présentation des activités du Ministère de l'Égalité entre les femmes et les hommes par Mme Isabelle Schroeder

Isabelle Schroeder a commencé sa présentation par un bref aperçu historique du Ministère de l'Égalité entre les femmes et les hommes.



Ayant fêté son 25^e anniversaire en 2020, l'histoire du ministère débute en 1995. C'est à l'époque le « Ministère de la promotion féminine ». Le ministère a néanmoins été précédé de 1989 à 1995 d'un service à la promotion de la condition féminine du ministère de la Famille avec à son bord 4 femmes.

Le ministère a ensuite changé de dénomination en 2004 et est devenu le « Ministère de l'égalité des chances ». L'intitulé du ministère a changé de nouveau en 2018 et est devenu le « Ministère de l'Égalité entre les femmes et les hommes ». La ministre actuelle du ministère est Taina Bofferding.

Actuellement, 19 personnes dont 8 hommes, travaillent pour le Ministère de l'Égalité entre les femmes et les hommes qui est divisé en quatre départements :

- Égalité dans la société
- Égalité dans l'emploi
- Égalité dans la politique communale
- Égalité dans l'éducation

L'objectif du ministère est de faire de l'égalité entre les femmes et les hommes une réalité au quotidien (Taina Bofferding) dans le droit et dans les faits, de promouvoir l'égalité des femmes et des hommes dans tous les domaines et à tous les niveaux de la société, de lutter contre les discriminations fondées sur le sexe et d'intégrer la dimension du genre dans la mise en œuvre des actions en partenariat avec les différents ministères et administrations. <https://mega.public.lu/fr.html>

Pour ce faire il dispose de plusieurs outils

- Le Ministère de l'Égalité entre les femmes et les hommes a élaboré son **troisième « Plan d'action national pour une égalité entre les femmes et les hommes »**. Il a été adopté en 2018 et valable jusqu'en 2023. Le PAN s'articule autour de sept priorités thématiques et comprend 48 mesures. Les grands domaines d'action sont la promotion de l'égalité dans l'éducation, l'emploi, au niveau local et social vie privée vie publique dont la lutte contre les stéréotypes et le sexisme, les violences domestiques et la traite des êtres humains. Le PAN est évalué tous les trois ans et adapté en fonction des points forts et faiblesses constatés.

L'égalité est une mesure transversale. Le ministère est le coordinateur de la mise en œuvre du PAN au niveau national et international par le biais notamment de son Comité interministériel entre les femmes et les hommes dans lequel tous les départements ministériels sont représentés. D'autres organes de collaboration du ministère sont le Comité du travail féminin, le Comité de coopération entre les professionnels dans le domaine de la lutte contre la violence et le Comité des actions positives. Le ministère est également membre de nombreux Comités interministériels tels, le Comité Santé affective et Sexuelle, le Comité LGTBIQ, le Comité de suivi de la lutte contre la traite, le Comité aux droits de l'Homme, le Comités à l'Intégration, le Comité pour personnes handicapées, le Comité de la Coopération au Développement, le Comité Benelux.

- Depuis sa création, le ministère a élaboré de **nombreuses lois et règlements grand-ducaux dans le domaine de l'égalité** dans l'emploi qui ont par la suite été intégrés dans le Code du travail instauré en 2006, tels l'égalité entre femmes et hommes quant à l'accès à l'emploi, la formation et la promotion professionnelle et les conditions de travail, la promotion du sexe sous-représenté dans l'emploi, le partage de la preuve en cas de discrimination fondée sur le



sexe, le harcèlement sexuel, le/la délégué-e- à l'égalité, les actions positives, la protection des travailleuses enceintes, accouchées et allaitantes.

D'autres lois ont été prises par le ministère

- La loi du 15 décembre 1988 approuvant la Convention de l'ONU contre toutes les formes de discriminations à l'égard des femmes CEDAW
- La loi modifiée du 8 septembre 2003 sur la violence domestique ;
- La loi du 13 juillet 2006 où le principe de l'égalité entre les femmes et les hommes a été inscrit dans la constitution ;
- La loi modifiée du 21 décembre 2007 mettant en œuvre le principe de l'égalité de traitement entre les femmes et les hommes dans l'accès à des biens et services et la fourniture de biens et services.
- La loi modifiée du 8 mai 2009 sur l'assistance, la protection et la sécurité des victimes de la traite des êtres humains ;
- Le Décret grand-ducal du 16 septembre 2010 introduisant l'égalité entre les femmes et les hommes en matière de succession au trône
- La loi du 15 décembre 2016 portant sur l'égalité salariale, introduite dans le Code du travail ;
- La loi du 20 juillet 2018 portant approbation de la Convention d'Istanbul

Il existe plusieurs lois et règlements grand-ducaux en matière d'égalité entre les femmes et les hommes dont les principaux sont

- La loi de 2014 portant réforme du mariage fixant l'âge du mariage pour les filles à 18 ans au lieu de 16 ans comme pour les garçons sauf exceptions décidée par le juge des tutelles, et abolissant le délai de viduité c'est-à-dire le délai d'attente de 300 jours pour un remariage imposé aux veuves et aux femmes divorcées.
 - La loi du 17 décembre 2014 dépénalisant l'avortement
 - La loi 27 juin 2018 instituant le juge aux affaires familiales, portant réforme du divorce et de l'autorité parentale (égalité parentale).
- L'Observatoire de l'égalité, <https://observatoire-egalite.lu/> a été instauré par le ministère en 2021. Il centralise des données en matière d'égalité entre les femmes et les hommes au niveau national en vue de mesurer à travers sept domaines, dont pour 2021 la violence domestique, pour 2021-2023 l'emploi et pour 2022 et suivants la prise de décision, équilibre vie professionnelle et vie privée, éducation, revenu, santé la situation égalitaire des femmes et des hommes au Luxembourg. La structure est inspirée du Gender Equality Index de l'Institut européen pour l'égalité entre les femmes et les hommes : <https://eige.europa.eu/>



- Concernant l'égalité dans l'éducation, le ministère a élaboré plusieurs **matériels pédagogiques et didactiques de sensibilisation et d'éducation à l'égalité, de prévention et de lutte contre les stéréotypes** pour les **enfants** du fondamental et de l'éducation non formelle, pour les jeunes des lycées.
 - une série de 4 **livres Pixi** pour briser les stéréotypes et préjugés chez les enfants dès le plus jeune âge ;
 - le **MEGA-Spill**, un jeu de carte Memory grâce auquel les enfants voient que tout métier peut être exercé par les hommes et par les femmes ;
 - la **brochure « We are equal »**
 - L'élaboration du site « Rock de Rack » , des ateliers sur mesure, de webinars, du MEGA Katalog pour les ados et jeunes adultes <https://www.rockmega.lu/evenements-actions/archive-devenements/rock-de-rack-2019/>
- Les **Actions positives** (dans 3 domaines d'action : égalité salariale, femmes et hommes dans la prise de décision et conciliation vie familiale et vie professionnelle), mise en place du site des actions positives <https://actionspositives.lu/> , LOGIB, Réseaux des délégué-e-s à l'égalité dans le secteur public, Adhésion de Luxembourg au Equal Pay International Coalition EPIC en 2021 sont des outils du ministère qui - ensemble avec les employeurs et les salariés – soutiennent une économie égalitaire inclusive. Le ministère sensibilise, informe et accompagne les entreprises pour faire certifier leurs bonnes pratiques en matière d'égalité sur le lieu de travail.
- Afin de stimuler la promotion de l'égalité des sexes au niveau local le ministère a élaboré une stratégie d'accompagnement des communes et vient de lancer un site pour les communes qui est entre autres un guide, une boîte à outil et un recueil de bonnes pratiques <https://megacommunes.lu/>. Mise en place du réseau des délégué-e-s à l'égalité des communes.
- Le MEGA coordonne la mise en œuvre de la convention d'Istanbul ensemble avec le Ministère des Affaires étrangères et européennes et le Ministère de la Justice. Il a depuis 2010 mis en place le site violence <https://violence.lu/> .

Il lance régulièrement des campagnes d'information et de sensibilisation et conclut avec ses gestionnaires avec lesquels il est conventionné ainsi qu'avec des nouveaux partenaires des outils de prévention et de lutte pour prévenir et lutter contre la violence et la violence domestique tels le Théâtre Forum, l'encadrement interactif des auteurs de violence.

Il publie chaque année par le biais du Comité de coopération entre les professionnels dans le domaine de la lutte contre la violence un rapport approuvé par le Gouvernement et publiant les données en matière de violence domestique conformément à la loi modifiée du 8 septembre 2003 sur la violence domestique.

- Le MEGA est conventionné avec un ensemble d'ONG (associations et fondations) dont les services œuvrant dans l'intérêt de l'égalité entre les femmes et les hommes agréés par le MEGA prennent en charge de manière ambulatoire et stationnaire les femmes et les hommes ainsi que les enfants en situation de détresse dont prioritairement les victimes de violence (violence domestique, violences fondées sur le sexe et traite des êtres humains) et les auteur-e-s de violence domestique.



Il est également conventionné avec d'autres associations active dans le domaine de l'emploi, de la politique locale et de la défense des intérêts de l'égalité au niveau national et international.

- Le MEGA organise et donne des cours sur l'égalité à l'INAP qui sont obligatoires pour tous les nouveaux agents, des cours s'adressant aux délégué-e-s à l'égalité de la fonction publique et des communes, et des cours sur la traite des êtres humains organisés conjointement avec le ministère de la Justice et la police judiciaire à l'attention des agents de l'Etat et des communes et en dehors de l'INAP à l'attention des ONG. Ses partenaires conventionnés donnent également des cours sur l'égalité entre femmes et hommes, la lutte contre les stéréotypes et les préjugés et la violence domestique dans les écoles primaires et secondaires, dans les structures de l'éducation non formelle, auprès de la police et des professionnels du secteur de la santé et du secteur social et des étudiants du Bachelor en sciences sociales.
- Le MEGA conclut régulièrement des partenariats avec des experts externes afin d'étudier de manière scientifiques l'égalité entre les femmes et les hommes.

3. Présentation des actions de communication en matière d'intégration par Mme Michèle Zahlen du Département de l'intégration

Mme Zahlen a présenté les actions de communication du Département de l'intégration.

Le Département de l'intégration a lancé sa première newsletter en mars 2021. La newsletter qui est envoyée tous les deux mois, a pour objectif de promouvoir et d'augmenter la visibilité des initiatives et activités réalisées dans le domaine de l'intégration. Cette newsletter permettra également de créer des liens entre acteurs et d'échanger des bonnes pratiques.

Mme Zahlen invite tous les membres à s'inscrire à la newsletter pour recevoir la nouvelle édition et à lui transmettre toutes les informations intéressantes qui sont en lien avec l'intégration pour qu'elle puisse l'ajouter à la newsletter. Madame Erpelding du Ministère de la Culture informe que le ministère lancera un appel à projets en janvier et qu'il serait intéressant d'inclure cette information à la prochaine édition de la newsletter.

La rubrique « Intégration » du site du Ministère de la Famille, de l'Intégration et à la Grande Région a été restructurée pour donner une meilleure visibilité aux acteurs et actions mises en place et pour permettre aux visiteurs de retrouver certains formulaires ou autres documents plus rapidement. La prochaine étape est d'ajouter une rubrique « agenda » au site et d'y inclure les événements importants en matière d'intégration.

Un nouveau portail de l'intégration est en cours d'élaboration. Les informations sur le site du ministère sont en allemand et en français, mais le portail pourrait être aussi en anglais.

Des réflexions sur la création de réseaux sociaux du Département de l'intégration sont en cours. Des comptes Facebook et Instagram pourront être créés pour mieux toucher le public cible, de permettre l'échange entre les ministères, communes et les autres acteurs et augmenter la visibilité des travaux réalisés. Mme Zahlen demande l'expérience des autres ministères à ce sujet. Mme Schroeder du MEGA explique que le ministère dispose d'une équipe de trois personnes pour la communication dont une gère le Facebook et qu'il faut surtout un langage convaincant et pédagogue sur les réseaux sociaux pour élargir le cercle des personnes sensibilisées.



Plusieurs campagnes du Département de l'intégration ont été lancées dont une au niveau communal : « *Pakt vum Zesummeliewen* ». Un matériel de communication a été élaboré et mis à disposition des communes comme le développement d'un label, une brochure expliquant les différentes étapes de la nouvelle approche du Plan Communal d'Intégration (PCI), un banner ou autres visuels que les communes pourront utiliser pour leur communication.

La mise à jour du site jepeuxvoter.lu est en cours et Mme Zahlen précise que le Département de l'intégration aimerait collaborer avec les différents ministères, partenaires et communes pour le lancement de cette campagne.

Une campagne de visibilité a été lancée ensemble avec les autres fonds européens au Luxembourg dans le cadre du Jour de l'Europe. Le Mifa-DI aimerait bien renforcer ces collaborations à l'avenir.

Mme Zahlen informe que le Département de l'intégration est actuellement à la recherche d'une personne pour renforcer l'équipe au niveau de la communication en matière d'intégration.

4. Présentation par la société civile de leurs activités de guichet / accueil du public et des principaux obstacles rencontrés par les migrants dans le processus d'intégration

Introduction

La parole est donnée à Mme Helpiquet du CLAE qui fait une petite introduction avant la présentation des activités de guichet / d'accueil par les différentes associations.

Selon Mme Helpiquet, les guichets et les espaces d'accueil permettent aux migrants de trouver leur place au Luxembourg. L'idée est née du constat que le parcours des migrants est souvent semé d'obstacles.

Mme Helpiquet explique que les actions mises en place par les acteurs de la société civile se concentrent sur le recours aux informations, mais peuvent aussi prendre la forme d'un accompagnement plus régulier ou un ensemble de formations comme les cours d'initiation aux TIC, cours de langues, Internet-Führerschein, cours liés à la connaissance de la société et à la citoyenneté ou des formations des professionnels des services sociaux ou des bénévoles.

Ces actions sont complémentaires aux actions menées par le gouvernement et les communes, car elles touchent un public spécifique, notamment en ayant recours à différentes langues pour favoriser l'accès à l'information des migrants.

Mme Helpiquet précise qu'il faut essayer d'avoir une approche transversale et globale dans la recherche de solutions aux points de blocage constatés sur le terrain.

Guichet info migrants de l'ASTI

Mme Zuccoli a présenté le guichet info migrants de l'ASTI avec par la suite un focus sur l'actualité.

Le guichet info migrants de l'ASTI, qui existe depuis plus de vingt ans, a eu une convention en 2018, avec le Ministère de la Famille et de l'Intégration et traite surtout des questions d'immigration et de séjour. Les personnes peuvent venir se renseigner et demander de l'assistance dans la préparation de leurs dossiers. L'ASTI offre deux permanences hebdomadaires par téléphone ou sur place, les



personnes intéressées peuvent contacter l'association aussi par courriel ou poser leurs questions via Facebook dans différentes langues.

En ce qui concerne l'actualité, l'ASTI a lancé depuis le confinement en avril 2020, une action particulière envers les personnes en situation de séjour irrégulier. Grâce à une collaboration avec la Caritas et la Croix-Rouge, les sans-papiers ont eu accès aux épiceries sociales. L'ASTI leur distribue des bons alimentaires leur permettant d'y accéder et, avec le soutien du Ministère de la Santé, leur distribue des tests Covid-19 pour se faire tester. L'ASTI a compté fin avril 500 personnes dont 170 enfants profitant de cette aide alimentaire, dont une part importante venant d'Amérique latine. L'association a distribué 100.000€ en bons alimentaires, dont 45.000€ ont été couverts par l'Œuvre Nationale de Secours Grande-Duchesse Charlotte, le reste ayant été financés par les dons de particuliers.

L'ASTI a une collaboration avec différents médias, entre autres Radio Latina pour informer les nombreuses personnes venant au Luxembourg sur leurs droits au séjour comme le regroupement familial. Depuis le mois de mai 2021, elle fournit à RTL Today ces infos en langue anglaise.

Espace d'accueil du CLAE

Mme Coelho a présenté l'espace d'accueil du CLAE qui est l'espace d'information, d'orientation et d'accompagnement et accueille des personnes venues en migration pour qu'elles puissent trouver une juste place dans la société luxembourgeoise.

L'espace d'accueil du CLAE se divise en trois parties :

- Le premier accueil en front office où sont transmises des informations plus simples et par une rapide orientation (p.ex. questions liées au cours de français ou une question sur une association) ;
- Le back office où on pose des questions plus complexes comme dans la grande majorité des cas des questions liées au droit de séjour ;
- Demandes exigeant un accompagnement plus complexe, c.à.d. des questions concernant l'accès au marché de travail, le regroupement familial ou encore des questions liées à la violence conjugale.

En 2020, le CLAE a répondu à 1.690 questions dans l'accueil en front office, à 1.072 questions au back office et en entretien individuel, l'association a accompagné 300 personnes.

Le CLAE est également confronté depuis un certain temps à des demandes par des Luxembourgeois d'origine brésilienne souhaitant introduire une demande de regroupement familial pour leurs membres de familles.

Service d'accueil social de la Caritas

Mme Sehovic a présenté le service de l'accueil de la permanence sociale de la Caritas qui existe depuis plus de trente ans. Au cours des années, le service s'est développé et s'est adapté aux besoins du public. Cette action se base sur trois volets essentiels :

- Accueil individualisé, permanence sociale : Actuellement, la Caritas offre six permanences par semaine avec une équipe multilingue dont 1x par semaine une permanence avec la



- présence d'un traducteur en langue tigrigna, 3x par semaine une permanence avec un traducteur arabe et 2x par semaine une permanence en présence d'un traducteur perse. Lors des permanences, l'accès est mis sur l'accès à l'information claire, précise et fiable. Les questions abordées lors des permanences sont surtout des questions liées aux parcours des DPI, regroupement familial, travail, logement, cours de langues et acquisition de la nationalité.
- Séances de sensibilisation, d'information et de formation : Des séances d'information sur le regroupement familial (traduites vers le tigrigna, l'arabe et le perse) sont offertes depuis de nombreuses années. Depuis 2019, la Caritas offre également des séances de sensibilisation concernant les droits humains et la citoyenneté en français avec une traduction vers l'arabe. En 2020, une autre séance d'information a été mise en place. Cette formation de cinq séances concerne l'accès au marché de l'emploi et mise en œuvre en partenariat avec des acteurs externes. Un autre sujet traité en 2021 a été l'accès au logement.
 - Activités dans la salle d'attente : Pendant que les personnes attendent leur rendez-vous, différents thèmes sont mis à leur disposition comme p.ex. des sujets spécifiques pour les DPI et BPI, mais aussi des sujets plus globaux comme l'alimentation saine, le tri des déchets ou un stand d'information sur la journée de l'Europe.

Ce sont surtout des DPI, BPI et des personnes régularisées qui s'adressent à la Caritas. Parmi ces personnes, il y a beaucoup de personnes âgées et vulnérables avec un faible niveau d'éducation.

Mme Sehovic termine sa présentation en mentionnant quelques statistiques de 2020 : Plus de la moitié des personnes s'étant adressées à la Caritas sont des DPI/BPI syriens et érythréens. La Caritas a compté 760 dossiers à traiter en 2020 et réalisé 1.400 entretiens individuels et 52 séances d'information collectives avec à peu près 340 participants.

Les principaux services de guichet de la Croix-Rouge

La parole est donnée à M. Josse de la Croix-Rouge qui a présenté les principaux services de guichet de la Croix-Rouge. M. Josse rappelle que la Croix-Rouge apporte du même soutien aux personnes qui sont dans le besoin comme les personnes de nationalité luxembourgeoise, les DPI, les BPI et les déboutés du droit d'asile sans faire de distinction de la nationalité.

- Centre de premier accueil à Strassen : La plupart des personnes qui demandent une protection internationale arrivent dans le centre de premier accueil à Strassen. La Croix-Rouge accueille les personnes et les oriente vers les acteurs gouvernementaux et éventuellement associatifs.
- Guichet téléphonique – La Helpline sociale : La Croix-Rouge propose au grand public sa Helpline sociale afin d'apporter l'aide la plus adaptée à ceux qui en ont besoin. Les informations demandées sont communiquées à la personne et une orientation optimisée est proposée. Si la personne n'a absolument pas droit à une aide et ne peut pas être orientée, à ce moment-là, la Croix-Rouge intervient pour accorder son soutien.
- La Croix-Rouge a 16 offices sociaux à travers tout le pays. Les offices sociaux sont le guichet par excellence. Les offices sociaux sont consultés souvent par des personnes qui ont une autorisation de séjour.



- Le service LISKO aide principalement les BPI à s'intégrer au mieux dans la société luxembourgeoise. De multiples activités sont mises en place comme l'accompagnement social mais aussi des permanences qui sont actuellement en suspens. Une permanence sociale est offerte pour ceux qui ont déjà un suivi au Lisko.
- Un des services offerts est le Bistrot social qui est une structure de jour où les bénéficiaires ont la possibilité de rétablir le lien de confiance souvent perdu avec les services sociaux. Des travailleurs sociaux y sont à l'écoute de leurs besoins spécifiques.

5. Point sur l'actualité

M. Brosius a ensuite fait le bilan sur l'actualité :

- Au niveau communal :
 - « Pakt vum Zesummeliewen » : Plusieurs communes participant dans le cadre d'un projet pilote, ont déjà signé le *Pakt, avec le Ministère de la Famille, de l'Intégration et à la Grande Région et le SYVICOL*. La mise en œuvre du Plan communal d'intégration dont la première étape est la signature du *Pakt*, sera étroitement accompagnée par une équipe spécifique du Département de l'intégration, ses partenaires conventionnés ASTI et CEFIS ainsi que deux conseillers à l'intégration nouvellement recrutés. Au cours des prochaines semaines, d'autres communes signeront à leur tour le *Pakt vum Zesummeliewen*.
- Au niveau des programmes d'intégration :
 - Contrat d'accueil et d'intégration (CAI) : La deuxième édition digitale de la Journée d'orientation a été organisée le 8 mai 2021. Plus de 400 signataires du CAI ayant participé à l'événement, ont pu choisir entre 12 ateliers thématiques et visiter 23 stands virtuels. M. Brosius a remercié les partenaires des différentes administrations et associations pour leur engagement et leur contribution au bon déroulement de la Journée d'orientation virtuelle.
Comme la digitalisation devient de plus en plus indispensable, des formations seront organisées en ligne et des vidéos ont été enregistrées pour pouvoir offrir une version digitale des séances d'information qui expliquent le CAI. Les vidéos sont en cours de finalisation.
- Au niveau national :
 - Etude OCDE : Le rapport OCDE est en phase de finalisation au niveau de la direction de l'OCDE et est attendu pour le mois de juin 2021.
 - Etude racisme : Concernant la partie quantitative de l'étude, une entrevue avec la commission de la Chambre des députés a eu lieu et le questionnaire a été validé. Le questionnaire sera mis en ligne en juin/juillet et le LISER contactera 15.000 personnes pour participer. Le CEFIS, en charge du volet qualitatif de l'étude, a commencé les entretiens. 40 à 50 acteurs sur le terrain seront contactés pour collecter les informations.
 - Travail sur la loi : continuation des travaux de préparation de la révision de la loi sur l'intégration



6. Divers

Prochaine réunion

La prochaine réunion en Comité interministériel à l'intégration élargi avec les représentants ministériels et représentants de la société civile est prévue pour fin septembre ou début octobre 2021. La date exacte sera communiquée dans les semaines à venir.

Mme Heuertz invite les représentants des ministères et de la société civile à lui transmettre des sujets qui pourraient être intéressants pour l'ordre du jour de la prochaine réunion.

Deuxième partie de la réunion :

Comité interministériel à l'intégration avec uniquement les représentants ministériels

7. Appel à projets PAN 2021 – Sélection finale des projets

Les membres du comité interministériel ont procédé à la sélection finale de projets qui ont été soumis dans le cadre de l'appel à projets PAN 2021 et présélectionnés en comité le 24 février 2021.